



Mairie de La Selle-en-Luitré

**Note de présentation brève et synthétique des Budgets primitifs 2020**  
**Conseil municipal du 05.03.2020. – annexe à la délibération n°30/2020**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet [www-la-selle-en-luitre.fr](http://www-la-selle-en-luitre.fr)

\*\*\*\*\*

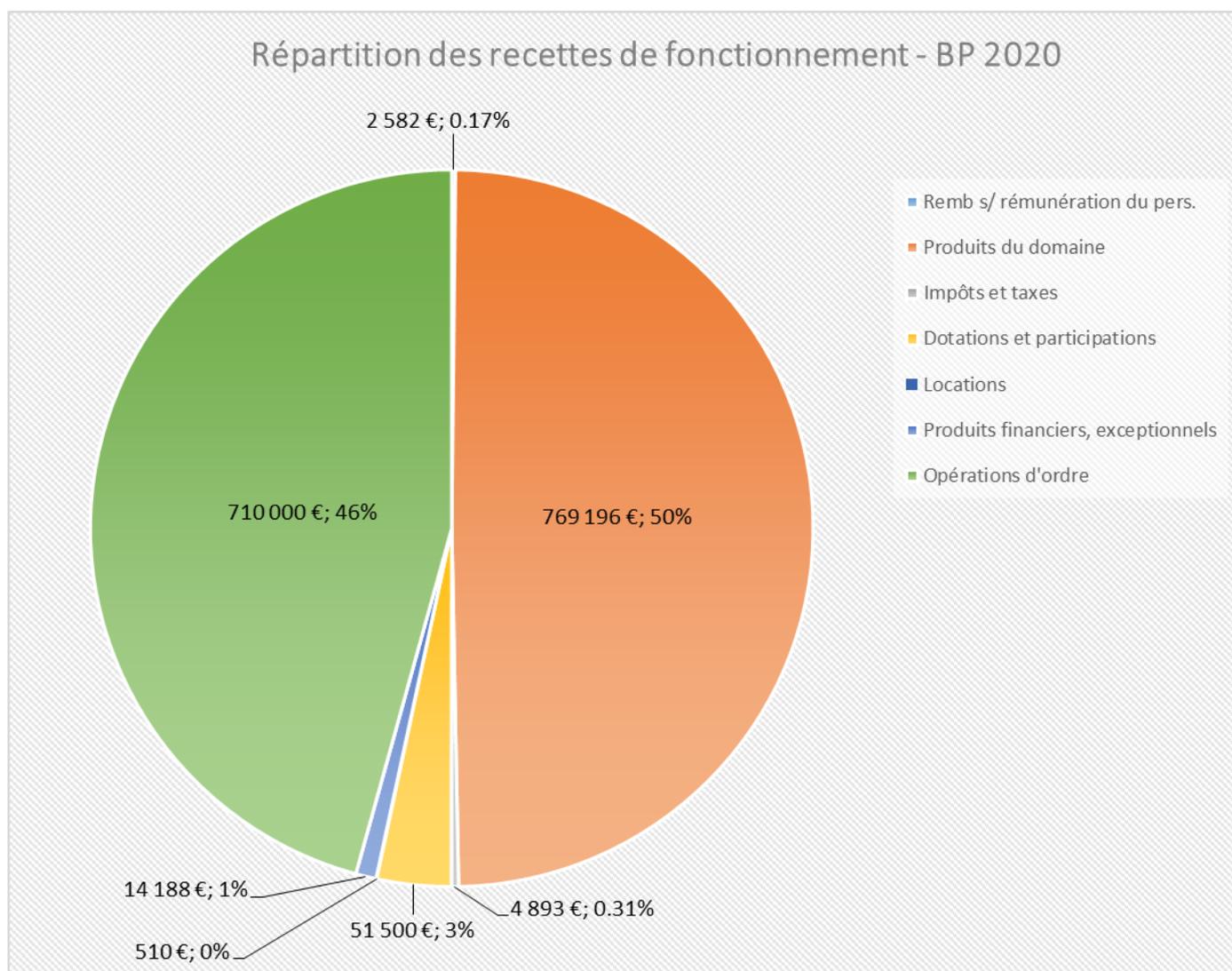
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

## BUDGET PRINCIPAL 2020

### Section de fonctionnement – recettes

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 553 369 €, soit une hausse de 6.86 % par rapport à 2019.

	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Remboursement sur rémunération du pers.	1 100 €	500 €	-600 €
Produits du domaine	2 730 €	2 582 €	-148 €
Impôts et taxes	766 270 €	769 196 €	+ 2 926 €
Dotations et participations	6 995 €	4 893 €	- 2 102 €
Locations	41 500 €	51 500 €	+ 10 000 €
Produits financiers, exceptionnels		510 €	+ 510 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>14 188 €</b>	<b>14 188 €</b>	<b>-</b>
Excédent N-1	710 000 €	710 000 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 783 €</b>	<b>1 553 369 €</b>	<b>+ 10 586 €</b>



#### Produits du domaine : 2 582€, -5.43 %

Ce sont les produits des concessions dans le cimetière et des redevances d'occupation du domaine public communal.

#### Impôts et taxes : 769 196 €, + 0.38%

Les taux d'imposition ont été votés sans augmentation. Les bases de ces taux ne sont pas publiées à ce jour.

**Dotations et participations : 4 893€, -30.00 %**

La commune ne perçoit plus de DGF et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle. La commune a reçu la dotation pour l'étude du Plan Local d'Urbanisme en 2019 pour la somme de 7 035 € et le recensement de la population pour la somme de 1 058 €, rien n'est prévu de cet ordre en 2020.

**Locations : 51 500 €, +24.00 %**

Locations de salles, loyers et charges locatives. Cette année, la salle des fêtes Lancelot est à nouveau en service. La commune va promouvoir la location de ses salles dans le cadre de la valorisation du patrimoine.

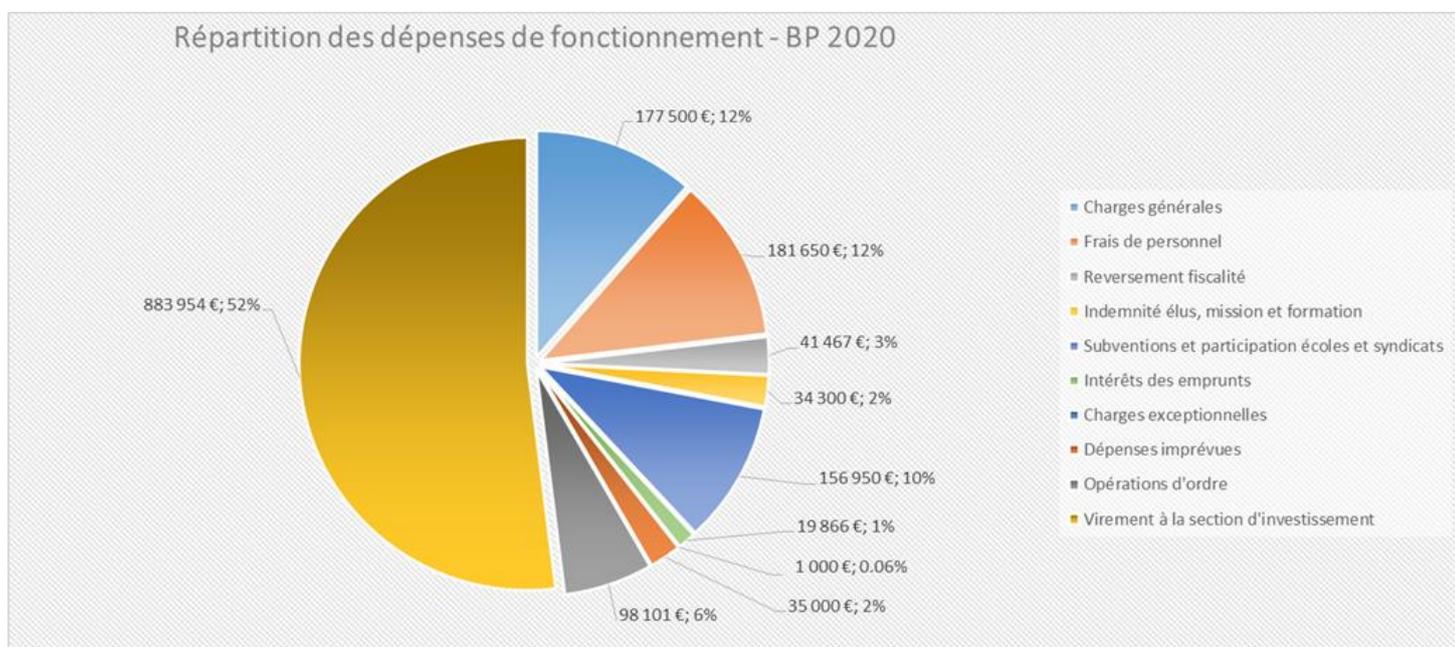
**Opérations d'ordre : 14 188 €**

Amortissement des subventions perçues pour les travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018.

## BUDGET PRINCIPAL 2020

### Section de fonctionnement – dépenses

	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Charges générales	171 900 €	177 500 €	+ 5 600 €
Frais de personnel	161 860 €	181 650 €	+ 19 790 €
Reversement fiscalité	39 351 €	41 467 €	+ 2 117 €
Indemnité élus, mission et formation	32 700 €	38 800 €	+ 6 100 €
Subventions et participations aux écoles et syndicats	155 970 €	152 450 €	-3 520 €
Intérêts des emprunts	16 541 €	19 866 €	+ 3 325 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	-
Dépenses imprévues	35 000 €	35 000 €	-
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>98 101 €</b>	<b>98 101 €</b>	-
Virement à la section d'investissement	830 360 €	807 535 €	- 22 825 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 783 €</b>	<b>1 553 369 €</b>	<b>+ 10 586 €</b>



#### Charges à caractère général : 177 500€, + 3.25 %

Une augmentation du chapitre est constatée. En effet, certains travaux ne peuvent pas être comptabilisés en investissements : Réfection du mur à l'entrée du lotissement le haut bourg, remplacement de la vaisselle de la salle des fêtes, assurances tous risques et dommages ouvrages des marchés église, salle des fêtes et cimetière n°2, le remplacement du tableau de commandes des cloches.

L'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments et des terrains, les fournitures de petits équipements, les contrats de maintenance ainsi que les assurances obligatoires dommages-constructions sont les montants les plus importants de ce chapitre.

**Frais de personnel : 181 650 €, +7.25 %**

Les ressources humaines sont au complet. La commune dispose de quatre agents titulaires dont un rédacteur principal de deuxième classe, un agent administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, un agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un agent technique. Cette année, la commune va faire un appel à un renfort dans le cadre des missions temporaires pour le mois d'avril 2020.

Un recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée sera réalisé pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2020. La commune accueillera un stagiaire PREMICOL (formation pour devenir secrétaire de mairie) à compter du 03/04/2020 pour deux mois.

**Reversement fiscalité : 41 467 €, + 5.37 %**

La commune versera en 2020 une participation au redressement des comptes publics. (7 467 € identique à 2019 normalement).

Le reversement prévisionnel conventionnel de fiscalité sera légèrement supérieur cette année.

**Subventions et participations écoles et syndicats : 154 450 €, -2.26 %**

La participation aux syndicats baisse d'environ 9% car les frais de travaux et de gestion sont moins importants en 2020.

Le montant des subventions a une tendance à la hausse due principalement à l'augmentation de la participation à la garderie du RPI.

La participation globale des écoles privées et publiques est en légère hausse cette année.

**Indemnités élus, mission et formation : 38 800€, +18.65%**

Les indemnités sont revalorisées en 2020. Il y a la possibilité de nommer quatre adjoints pour la commune, la somme est prévue au budget primitif.

**Intérêts des emprunts : 19 866€, -20.10 %**

Remboursement d'un seul emprunt auprès du crédit mutuel de Bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 14 866 €.

La commune va probablement contracter un emprunt pour les travaux de la création du cimetière n°2, un montant supplémentaire a donc été prévu au budget.

**Opérations d'ordre : 98 101 €**

Principalement l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018.

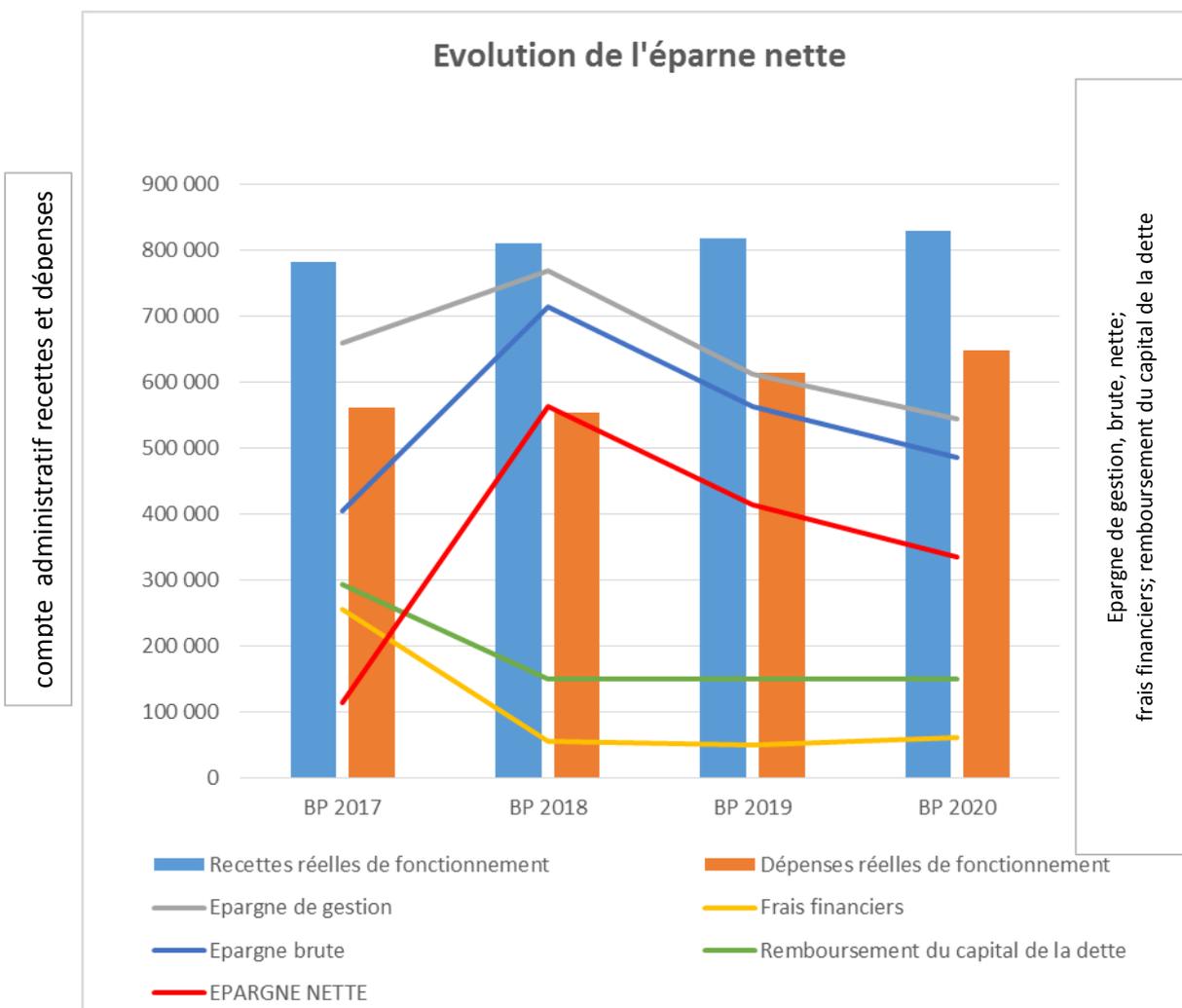
**Nombre d'habitants INSEE** : 613 ; **Population DGF** : 589 habitants

**Informations fiscales :**

	TH	TFPB	TFPNB
Taux communaux 2020	6.98 %	14,79 %	25.33 %
Taux moyens communaux de 2019 au niveau départemental	30.40 %	21.72 %	47.04 %

**Evolution de l'épargne nette** (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

En euros	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	810 193	818 595	829 181
Dépenses réelles de fonctionnement	554 210	614 322	647 733
<b>Epargne de gestion</b>	<b>255 983</b>	<b>204 273</b>	<b>181 448</b>
Frais financiers	18 216	16 541	19 866
<b>Epargne brute</b>	<b>237 767</b>	<b>187 732</b>	<b>161 582</b>
Remboursement du capital de la dette	50 000	50 000	70 000
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>187 767</b>	<b>137 732</b>	<b>91 582</b>

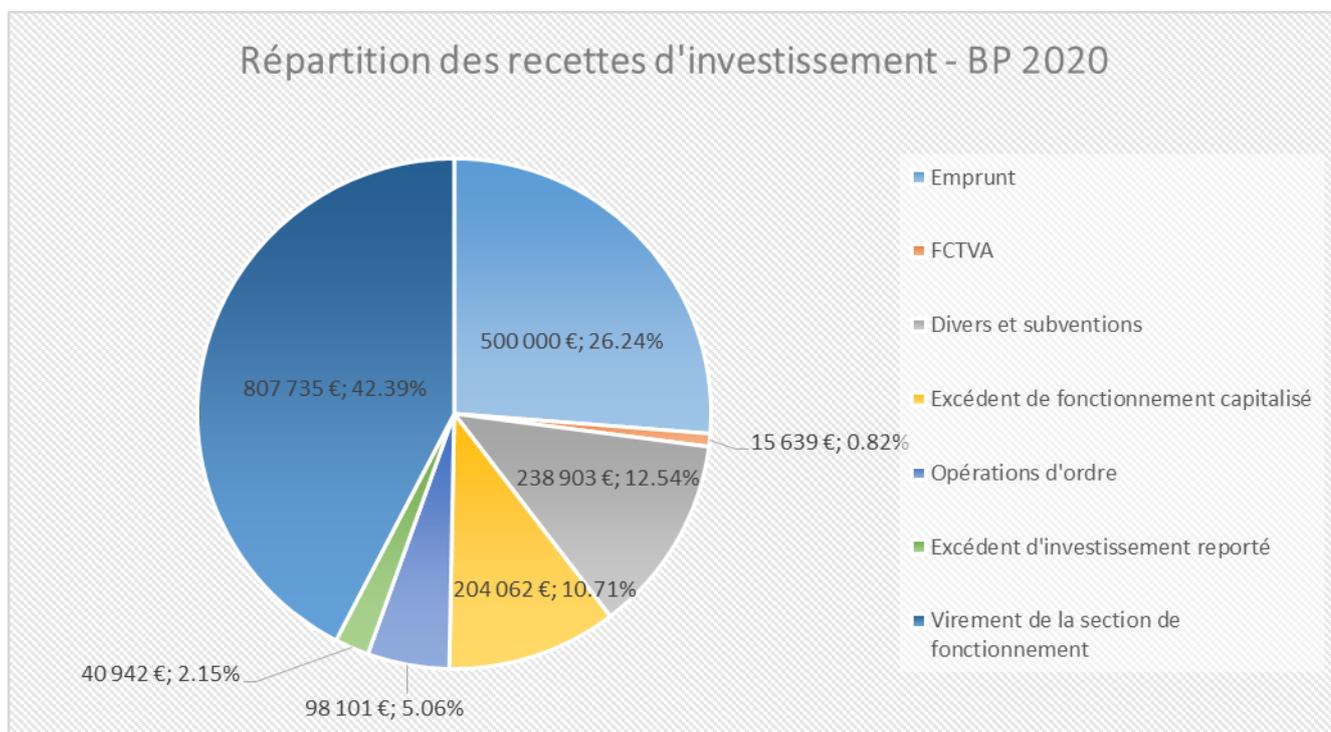


## Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1 905 382 €.

### Recettes d'investissement

	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Emprunt	-	500 000 €	+ 500 000 €
FCTVA	10 398 €	15 639 €	+ 5 241 €
Divers et Subventions	173 954 €	238 903 €	+65 149 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	279 467 €	204 062 €	-75 405 €
Remboursement avance	36 000 €	0 €	-36 000 €
Opérations d'ordre	98 101 €	98 101 €	-
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>472 071 €</b>	<b>40 942€</b>	<b>-431 129 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	830 360 €	807 735 €	-22 625 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 351 €</b>	<b>1 905 382 €</b>	<b>+ 5 031 €</b>



**EMPRUNT** : Un emprunt sera éventuellement contracté auprès d'une banque afin de financer les travaux de la création du cimetière n°2. La somme de 500 000 € est inscrite au budget primitif.

**FCTVA** : remboursement de la TVA sur les dépenses 2018.

#### Subventions:

La somme de 88 000 €, correspondant à la subvention CAF pour le RIPAME à hauteur de 80% de dépenses est inscrite sous réserve de notification de cet organisme d'Etat.

La Dotation d'équipement des territoires ruraux sera versée en 2020 suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes Lancelot pour le montant de 6 753.71 €.

La subvention CEE TPV dans le cadre de la rénovation du logement n°9 rdc (ancienne selloise) représente 5 368.48 €.

Les subventions attendues pour la restauration de l'église Saint Jean Baptiste sont : La Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) a attribué 85 995 € et la Région Bretagne doit solder 51 263.60 €

**Opérations d'ordre** : principalement, l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018

**Excédent d'investissement reporté** : c'est le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2019

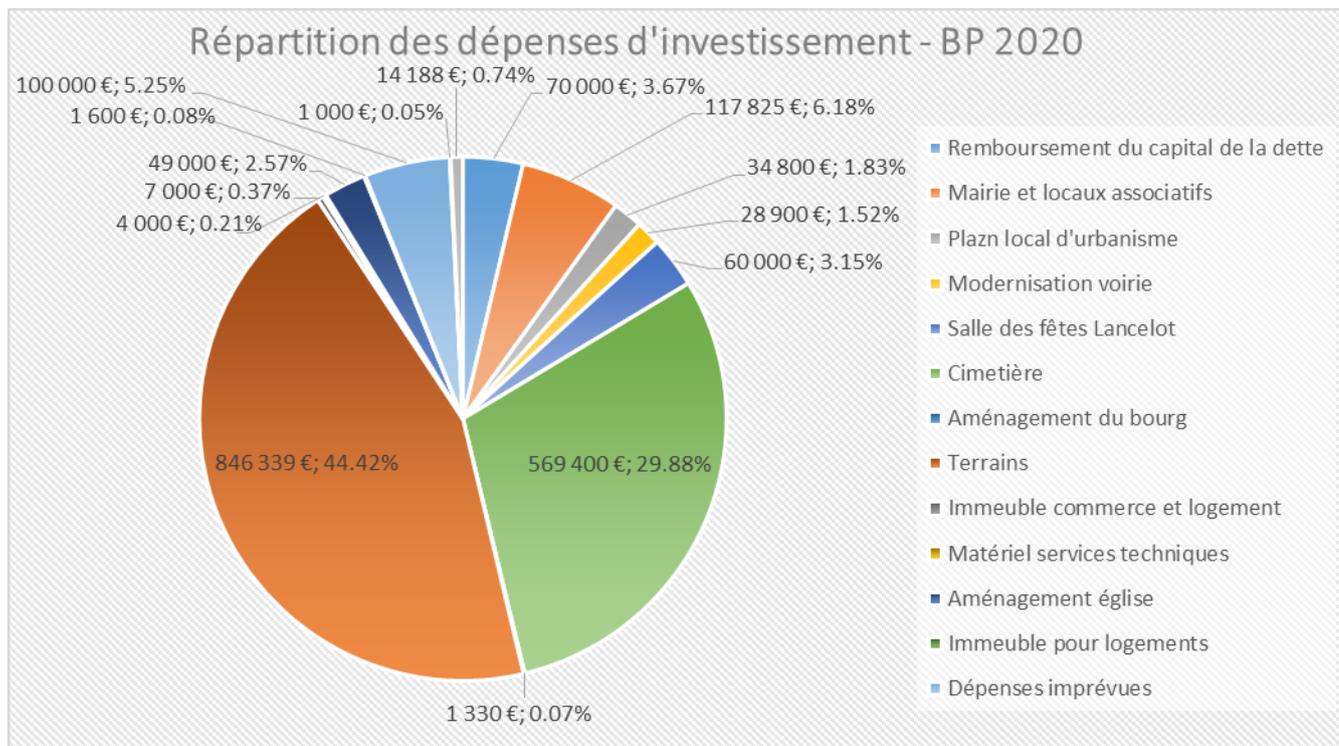
**Virement de la section de fonctionnement** : il correspond à l'autofinancement brut

<b>RATIOS</b>	<b>Commune BP 2020</b>
Dépenses réelles de fonctionnement sur population	601.35 €
Produits des impositions directes sur population	654.50 €
Recettes réelles de fonctionnement sur population	1 352.66 €
Dépenses d'équipement brut sur population	2 445.42 €
Encours de dette sur population	754.48 €
DGF sur population	0 €
Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	0.2964
Dépenses de fonct. et remb de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement	0.8245
Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	1.8078
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	0.5877

## Section d'investissement :

### Dépenses d'investissement

	Budget 2019	Budget 2020	Variation
Remboursement du capital de la dette	50 000 €	70 000 €	+20 000 €
Mairie et locaux associatifs	5 768 €	117 825 €	+112 057 €
Plan local d'urbanisme	25 000 €	34 800 €	+9 800 €
Modernisation voirie	25 000 €	28 900 €	+3 900 €
Terrain des sports	1 600 €	-	- 1600 €
Salle des fêtes Lancelot	441 368 €	60 000 €	-381 368 €
Propriété 22 et 23 le bourg	33 368.32 €		-33 368.32 €
Cimetière	70 000 €	569 400 €	+ 499 400 €
Aménagement du bourg	-	1 330 €	+ 1330 €
Terrains	717 164.05 €	846 339 €	+ 129 174.95 €
Immeuble commerce et logement	43 821.58	7 000 €	-36 821.58 €
Matériels services techniques	1 850 €	4 000 €	-2 200 €
Aménagement église	363 223 €	49 000 €	-314 223 €
Immeuble pour logements	8 000 €	1 600 €	-6 400 €
Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	-
Dépôt et cautionnement	-	1 000 €	+1 000 €
Opérations d'ordre	14 188 €	14 188 €	-
<b>TOTAL REEL</b>	<b>1 900 351 €</b>	<b>1 905 382 €</b>	<b>+ 5 031 €</b>



## **Les projets d'investissements 2020:**

- Remplacement des Convecteurs de la Mairie et de la Salle Viviane
- Achat d'un réfrigérateur Salle Korrigans
- Investissement dans des travaux pour le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) sous réserve d'être éligible à la subvention CAF à hauteur de 80%
- Maîtrise d'œuvre Plan Local d'Urbanisme
- Travaux de modernisation de voirie : pose de bordures « Lotissement Bellevue », cheminement piétons « le hameau du coteau », Renforcement virage chemin « la couannerie »
- Peinture logement locatifs n°7
- Solde des travaux de restauration des charpentes et toitures de l'église
- Solde des travaux de mise aux normes et accessibilité salle des fêtes Lancelot
- Remplacement de la pompe de la fontaine
- Achat d'une souffleuse pour les services techniques
- Achat de bacs à fleurs dans le cadre de la valorisation du patrimoine
- Installation de chauffage dans la sacristie de l'église

## **BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 688.16€, avec un excédent reporté de 24 248.32 €.

La section d'investissement s'équilibre à 39 855.93 €, avec un excédent reporté de 28 842.81 €.

## **BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON**

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 125 837.95 €,

La section d'investissement s'équilibre à 250 175.90 €, avec un déficit reporté de 124 337.95 € et un emprunt de 127 337.95 €.